

Nos vieilles chansons : chant de la noce : (fête des vigneronns 1865)

Autor(en): **C.P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 34

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 24 août 1918. — Fumeurs et non fumeurs. — Nos vieilles chansons : Chant de la noce (G. P.). — Un centenaire. — La marge de la grammaire (Henri Sensine). — Le dou caïon (Marc à Louis). — A l'école. — Pour les dames (A. G.). — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Bou-tades.

FUMEURS ET NON FUMEURS

I

Le bel almanach artistique et littéraire, publié à Berne par M. le Dr Gustave Grunau, sous le titre de *O mein Heimatland*, contient, dans le fascicule de 1918, les résultats d'une enquête à laquelle s'est livré l'éditeur au sujet de l'habitude de fumer. Médecins, hauts fonctionnaires, théologiens, professeurs, journalistes, gens de lettres, poètes, peintres et sculpteurs, la plupart de la Suisse allemande, lui ont dit ce qu'ils pensaient du tabac. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de leurs lettres en y joignant l'avis d'un certain nombre de grands écrivains de France.

Les médecins.

Dr César Roux, Lausanne :

« Plus un cigare est cher, plus il est dangereux pour le cœur.

Un « bout » de cinq centimes au maximum, fumé après le premier déjeuner = « Liberté de la presse » — *Bauchpresse*¹. Voilà pourquoi l'abus est une mauvaise habitude; la suppression rend les fumeurs tristes, sans qu'ils sachent pourquoi. Les neuf dixièmes des fumeurs ne savent pas que la liberté de la presse rend la vie supportable.

Un vieux fumeur, médecin et naturaliste. »

Dr Hermann Sahli, directeur de la clinique de médecine de l'Université de Berne :

« Contrairement à l'opinion générale, je tiens la pipe — à durée de fumerie égale — pour particulièrement nuisible. Le tabac y brûle moins bien que dans le cigare ou la cigarette. Et puis, malgré tous les procédés de nettoyage et de filtrage, son tuyau s'engorge de nicotine, et la bouche du fumeur finit par absorber de notables quantités de ce poison.

La cigarette provoque aisément des commencements d'intoxication, à cause de l'abus qu'on en fait et surtout si l'on a la mauvaise habitude d'en avaler la fumée.

C'est donc au cigare que je donne la préférence. Mais encore faut-il savoir le fumer. La qualité et la quantité sont choses secondaires. L'essentiel c'est de le fumer à sec, non pas précisément au moyen du porte-cigare, où s'amasse la nicotine, mais en évitant de le mâcher, de l'imprégner de salive et de le sucer, comme font trop de fumeurs. Il faut le fumer lentement, le faire durer le plus possible. C'est ainsi seulement qu'il sera inoffensif et agira même souvent favorablement sur les nerfs et sur la santé en général. »

Le Dr Sahli ne pense pas que le cancer dit « des fumeurs » vienne de l'habitude de fumer. C'est bien improprement, selon lui, qu'on

¹ La « presse » intestinale. — *Réd.*

désigne ainsi le cancer de la lèvre ou de la gorge.

Dr Bleuler, directeur de l'asile d'aliénés de Burghölzli, Zurich :

« J'ai vu, en 1871, les soldats de l'armée de Bourbaki à leur entrée en Suisse. Quoique mourant de faim et de froid, la plupart demandaient tout d'abord un cigare. Exemple frappant de la tyrannie de l'habitude.

Pendant douze ans à la tête d'une maison de santé comptant 730 patients, voici ce que j'y ai vu : Un grand nombre des nouveaux venus, les imbéciles particulièrement, cédant à l'exemple, se mettaient à fumer, quoique n'ayant jamais usé de tabac jusqu'alors, et devenaient de grands fumeurs. Cette habitude prise, ils étaient aussi contents, aussi traitables qu'auparavant, mais pas davantage. Manquaient-ils de tabac, leur humeur s'en ressentait, et il n'était pas aisé de les soigner. »

Les théologiens.

Dr Lüdemann, professeur de théologie, Berne :

« Je suis un petit fumeur. Deux ou trois cigares par jour me suffisent. Mais pour en jouir pleinement, il faut que j'en voie la fumée. Beaucoup de fumeurs sont comme moi : fumer dans l'obscurité ne leur dit rien. »

Dr Karl Marti, professeur de théologie, Berne :

« Dire quoi que ce soit contre le tabac, ce serait de ma part renier un excellent ami.

Il m'a été dit que ce que cette amitié coûtait à ma bourse m'empêcherait toujours d'avoir un chalet au bord du lac de Thoune. Mais le non-fumeur qui me tenait ce propos n'en a pas plus que moi. »

Les fonctionnaires.

Dr H. Türler, archiviste de la Confédération, grand-juge de la IV^{me} division :

« Pourquoi tant fumer ? De temps en temps un cigare au dessert ou dans la causerie, je le veux bien. Cependant la bière et le vin suffisent à mon bonheur. »

Dr Forster, directeur de l'Observatoire de Berne :

« Après avoir beaucoup fumé jusqu'à l'âge de 58 ans (dix cigares par jour ne m'effrayaient pas), j'ai renoncé complètement au tabac. Pendant environ six mois, ce me fut une grande privation; mais maintenant je reconnais que fumer est la plus détestable habitude, parce qu'elle incommode les non-fumeurs tout en étant nuisible à ceux qui s'y livrent. »

Dr Milliet, directeur de la Régie de l'alcool, Berne :

« Un proverbe allemand dit : « quand l'âne se trouve bien, il faut qu'il aille pirouetter sur un terrain glissant ». Quand l'homme va bien, il fume. Moi aussi, je fume. Ma prédilection va aux bris-sagos. »

M. le Dr Laur, secrétaire des paysans, Brougg :

« Heureux les hommes qui fument sans en être

incommodés ! Plus heureux encore ceux qui s'en trouvent plus enclins à créer et à travailler : Je ne suis, hélas ! que de ceux qui usent fort modérément du noble produit de l'herbe à Nicot. J'en apprécie doublement les bons effets, sans oublier qu'il est du destin de l'homme de trouver l'amère lie au fond de la coupe des jouissances. »

M. Kunz, directeur du chemin de fer du Lötschberg :

« Que fumer ait d'heureux effets sur l'organisme et sur le cerveau, je ne le crois pas; mais j'aurais mauvaise grâce à me faire l'accusateur public de cette habitude, car je m'y adonne avec passion. »
(A suivre.)

Le fils du pâtissier. — Tandis que sa maman comptait un soir la recette de la journée et reportait dans son livre de débiteurs, les ventes à crédit, le fils du pâtissier du coin, un garçonnet de 6 à 7 ans, se promenait dans le magasin. Toutes les tables, tous les rayons étaient dégarnis; la vente avait été bonne. Soudain, sur un plat, l'enfant aperçoit un bonbon :

— Dis, m'man, je prends ce bonbon, pas?... Il est tout seul; y s'ennuie. — H.

NOS VIEILLES CHANSONS

Chant de la noce.

(Fête des vigneronnes 1865.)

Piano sur 16 mesures. CHŒUR



Cé - lé - brez tour à



tour Le ri - ant hy - mé - né - e,



Voix du clo - cher, doux re - frain de l'a-



mour, C'est la bel - le jour - né - e De

Où le bon-



myr - te cou - ron - né - e, Où le bon-

QUATUOR



heur à vo - tre voix ac - court.

1. Sui-
2. Ma-

vant l'an-tique u - sa - ge, Si l'on
ri - age et jeu - nes - se, U - nis -
aime à tout à - ge, Il faut, d'a-près le
sez votre i - vres - se: Il n'est point de pro -
sa - ge, En a - van - cer le jour.
mes - se Que re - fu - se ce jour.

p CHŒUR
Cé - lé - brez tour à tour Le ri -
ant hy - mé - né - e, Voix du clo -
cher, doux re - frain de l'a - mour! C. P.

Un centenaire

Il y aura cent ans, mardi prochain 27 août, que naquit le poète Henri Durand, de Vevey, que la mort enleva, en 1842, à l'âge de 24 ans. Il avait été à l'Académie de Lausanne, l'élève de Vinet et de Juste Olivier. On a de lui un recueil de poésies qui eut six éditions et qui est presque épuisé.

Henri Durand était l'auteur du poème bien connu : *Les chalets de La Vare*, qui fut couronné dans un concours poétique organisé par l'Académie de Lausanne.

Notre compatriote donnait les plus belles espérances. Eugène Rambert, Adam Vuillet, Philippe Godet, Virgile Rossel lui ont consacré de bienveillantes notices.

A l'occasion de ce centenaire, M. G.-A. Bridel publie dans le dernier numéro de la *Famille* un très intéressant, article illustré d'un portrait d'Henri Durand.

EN MARGE DE LA GRAMMAIRE

Les jeux de mots et les calembours.

Le *Conteur*, dont je m'honore d'être un des vieux amis, a eu l'amabilité de signaler à ses lecteurs mon nouveau *Cours de langue française*. Cela m'a donné l'idée d'écrire pour lui quelques aperçus sur une question qui touche à la grammaire, celle des jeux de mots et des calembours. Qu'il me permette de dédier ce petit article à mes excellents collaborateurs, MM. L. Jayet, U. Briod et Ch. Vignier.

Remarquez, chers lecteurs, que ces amusements de l'esprit, qu'on appelle calembours, se rattachent directement au chapitre des *homonymes*. A ce titre, ils mériteraient de tenir une plus large place dans l'enseignement de la langue, ne serait-ce que pour en faire mieux saisir certaines finesses. Si j'avais le plaisir de diriger une classe *primaire*, j'en ferais une ample collection et, de temps en temps, j'en dirais quelques-uns aux jeunes élèves pour les instruire en les amusant.

Il va de soi que les jeux de mots sont comme toutes les choses humaines : il y en a d'excellents et il y en a de détestables. Les à peu près vulgaires sont quelquefois bêtes à faire pleurer ;

les pointes spirituelles sont souvent fort savoureuses.

De très grands esprits n'ont pas dédaigné d'en faire, même à la tribune des parlements. Un jour, à la Chambre des députés de Paris, on discutait la question d'Orient : c'était au moment de la grande rivalité de la Russie et de l'Angleterre, qui nous paraît si lointaine aujourd'hui. On avait beaucoup parlé de l'Inde, de la Perse, de l'Afghanistan. Villemain, un austère professeur pourtant, émailla son discours de traits spirituels et y glissa cette phrase, farcie de calembours, qui eut beaucoup de succès :

« Messieurs, la situation est grave. Le *Schah* de Perse regarde les Indous avec des yeux *perçants*, tandis que les Anglais font le siège *d'Hérat*, ce qui excite les *souris* de la Chambre des Communes ».

Dans une autre circonstance, le célèbre homme d'Etat Thiers, le *petit* Thiers, comme on disait à cause de sa taille, était aussi à la tribune. Il lança un mot qui fut mal compris et souleva une tempête.

— Messieurs, s'écria-t-il, il me semble qu'il y a un petit malentendu entre nous.

— Le *petit mal entendu*, c'est vous Monsieur Thiers, répartit le président Dupin ; reprenez votre discours et tâchez de vous faire mieux entendre.

Les jeux de mots sont parfois moins anodins ; il y en a de très satiriques.

On parlait un jour (c'était au XVIII^e siècle) d'une précieuse nommée Eglé, fort peu intelligente, qui se piquait cependant de littérature et de plus se maquillait outrageusement : elle avait un pouce de blanc et de rouge sur les joues et plusieurs mouches assassines sur la figure. Elle fit paraître sous son nom un volume de vers qu'on attribuait à un de ses adorateurs. A cette occasion, un plaisant lui décocha ce distique plutôt cruel :

Eglé, belle et poète, a deux petits travers :

Elle *fait* son visage et ne *fait* pas ses vers.

Un petit bourgeois de Paris, nommé Campenon, avait pour fils un marchand de chaussures fort bavard, qui estropiait les mots et faisait, comme on dit, des *cuirs* en parlant. Il disait *ormoire* pour armoire et *mère* de glace au lieu de *mer* de glace, ainsi que le héros de Labiche. D'ailleurs très bon fils, il faisait vivre son vieux père, mais on disait, dans le quartier, qu'il lui donnait une nourriture bien indigeste puisqu'il le nourrissait de *cuir*. Le petit bourgeois mourut ; un journaliste fit pour lui cette épitaphe :

Ci-gît de Campenon les restes,

Mort hélas ! il faut l'avouer,

Par suite des *cuirs* indigestes

Que son fils lui fit avaler.

La langue française se prête merveilleusement aux calembours. Même les plus récentes inventions tombent sous l'empire de ceux-ci. Si vous dites à un aviateur féministe qu'on devrait interdire aux femmes l'aviation, il vous répondra, soyez-en sûr : « Sur un avion on ne peut se passer *d'ailes* ».

Pour finir cette modeste étude, je terminerai par un conseil, adressé à ceux de nos lecteurs qui ont le cœur faible et, par amabilité envers leurs amis, s'oublent trop longtemps autour d'une table de jass, de bridge ou de whist, au grand déplaisir de leurs tendres moitiés :

« Quand on a trop de *cœur*, il faut se garder *« à carreau*, contre la dame de *pique* et tâcher *« de trouver un trèfle* à quatre feuilles, ce qui *« est un excellent atout dans le jeu de la vie ».*

HENRI SENSINE.

Par devant moi. — Un officier d'état-civil s'est trouvé dernièrement dans un cruel embarras. Un enfant lui était né depuis trois jours et son adjoint était absent. Il fallait néanmoins dresser l'acte de naissance.

L'officier d'état-civil qui, dans sa jeunesse, avait travaillé quelques mois chez un vieux notaire, s'acquitta de son office de la manière suivante, après y avoir mûrement réfléchi.

« Aujourd'hui (la date) étant accompagné de tel et tel, mes témoins, je suis comparu devant moi, officier d'état-civil, à l'effet de déclarer que ma femme vient d'accoucher d'un enfant vivant et bien constitué.

« Sur ma demande : De quel sexe est l'enfant et quels étaient ses père et mère ? je me suis répondu qu'il est du sexe masculin et fils de moi, François *** et de Marie-Susanne ***, mon épouse ; en foi de quoi j'ai signé le présent acte avec moi et les dits témoins. (Signatures !)

LÈ DOU CAÏON

Sé pas se vo voliaî mè craire, mâ l'autro que i'avé bu on verro et que su zu m'cutsi on momeint su on bocon de fein que chètsive dè coûte lè z'èbouèton, m'èin è arrevà de iena que l'èin su oncora tot embrelicoquâ. L'avé guègnî pè la bornatse devant mè rebattâ que bas. Lè dou caïon l'étant *cutsi* dessus lè boadèron su la paille, l'on vè l'autro ; ein avai ion que sè grattève lo gottroset ein sè crinssènt su la rita ào vesin. Mè su adan eindroumâ. Adan, et c'est lè on affère dan diablo, i'è oïu dèvesâ cliiau caïon — oï, mâ fâi ! — quemet se l'avant ètâ dâi fenne. L'è lè vretâ vretâbliâ. Desant dinse. L'è Quuva-Rotta que coumeincève (elli que sè crinssive, recognessè prau sa voix) ; l'autro s'appelle Tiu-mou Quuva-Rotta. — Dis vâi, Tiu-Mou, quemet trôve-to que l'affère va ora por no ?

Tiu-Mou. — Tè repondri quemet clli que tsesive du dessus on tâi d'onna carrâie. Quâcon que lo vâi du lo galata lâi brâme quemet tè, pardieu ! « Quemet va-te ? » Et l'autro, que l'ètâ dza à sti momeint, ein tseint adî, à la hiautiau dâi fenitre dâo pâilo d'amon, tèrepond : « Va bin tant qu'ora, mâ que doûrè ! Mè ie tè dio assebin quemet clli l'hommo — à respè ! — « Por no, va bin tant qu'ora, mâ que cein doûre. »

Quuva-Rotta. — N'è pas l'eimbarrâ, mâ lâi a bin dau tsandzi. Tè rappele-to quemet on no fasâi lè z'autro iâdzo ?

Tiu-Mou. — L'è su. On no traitève quemet dâi pouâi et dâi coffo d'hommo — adî à respè ! — que sant.

Quuva-Rotta. — Na pas ora, no soignat quemet lau boufbo.

Tiu-Mou. — Bin mî. F'è oïu l'autr'hî lo menistre que desâi à noutron soûlon (elli que dort per dessus lo fein, dè coûte no) : « Vo z'âi mè de pedhî de voûtrè caïon que de voûtrè z'enfant ! » Sâ-to que l'autro l'a repondu ?

Quuva-Rotta. — Na fâi na, clli l'hommo — à respè ! — quemet te dit.

Tiu-Mou. — Eh bin ! l'a de dinse : « Mon lo menistre, bin su ! Lè caïon lè faut atsetâ t'è. na pas lè boufbo on lè fâ no-mîmo, rein que mâ et ma fenna. »

Quuva-Rotta. — L'è veré cein, que l'ant pedhî de no. Le vâi dza rein que quand m'è venu mau à la quuva, justo quasu à la pllièce iô sâ rebibole quemet dâi bigoudis dè fêmalle. Lo mâidzo quemet l'ant fè veni (dein lo teimp l'arant de ào vèterinéro), l'a de : « Lâi faut cop la quuva ». Eh bin ! po ne pas mè fère trâ souffri, m'èin rongne ti lè dzo on petit bet. F'è tot parâi pas asse mau que de la rongnî tota ein on iâdzo.

Tiu-Mou. — Vâi ! Coumeincè à peinsâ que lè z'hommo no z'âmant bin mè que du devant. Estiusa-mè ; i'è àobllia de dere lè z'hommo respè !

Quuva-Rotta. — L'è quemet clli que vegnè no rontre lè deint et qu'on lâi desâi lo *magin*. Ora lâi dîant lo *dentiste* et on raconte que quand vint no parâ lo mor, no z'eindor la pllièce po ne pas trau no fère mau.